

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2024

ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT (23408)
METROPOLE-LA REUNION-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Français - U51	Mardi 18 juin 2024	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 18 juin 2024	14 h - 16 h 30	écrite
Epreuve professionnelle- E3 -Prévention - santé - environnement - U35 -Economie - gestion - U34	Mercredi 19 juin 2024 Mercredi 19 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30 14 h - 16 h	écrite écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 20 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Epreuve technologique et artistique - E2 -Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement - U21	Jeudi 20 juin 2024	13 h 30 - 15 h 30	écrite
Epreuve technologique et artistique - E2 -Analyse d'un projet d'agencement - U22 (1)	Vendredi 21 Juin 2024	13 h 30 - 17 h 30	écrite
Analyse d'un dossier technique (2) Préparation de chantier - U23	Lundi 24 Juin 2024	13 h 30 - 14 h 30 14 h 30 - 17 h 30	lecture écrite
<p>(1) La lecture du dossier technique est comprise dans la durée de la sous-épreuve U22. (2) Les candidats qui ne présenteraient pas la sous-épreuve U22 seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve U23 pour analyser le dossier technique, support des sous-épreuves U22 et U23. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve au candidat présentant plusieurs sous-épreuves.</p>			
Langue vivante A*- U4	Mardi 11 juin 2024	14 h - 15 h 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2024	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale : 15 minutes (5 min de présentation 10 min de questions)	orale
Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise - U31	A l'initiative des académies (NB: la U32 se déroule sur 3 jours, le 3ème étant consacré à la présentation du projet)	Durée : 35 minutes	orale
Etude et présentation d'un projet - U32		Durée : 16 h	pratique
Réalisation de maquettes et prototypes - U33		Durée : 8 h	pratique
Epreuve facultative de langue vivante** - UF1	A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets)	Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique

* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

*** La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.